



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-028-2019-01

PUBLIÉ LE 23 JANVIER 2019

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2019-01-22-001 - Arrêté n°008 /ARSIDF/LBM/2019 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « XL-BIO » (3 pages) Page 3

AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE DE FRANCE

IDF-2019-01-10-007 - Arrêté n° ARS-2019/ 13 portant désignation des centres de vaccination habilités à effectuer la vaccination anti-marielle et à délivrer les certificats de vaccination contre la fièvre jaune (5 pages) Page 7

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2019-01-21-023 - Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de la préfecture de Nanterre (Hauts de Seine) (4 pages) Page 13

Agence régionale de santé

IDF-2019-01-22-001

Arrêté n°008 /ARSIDF/LBM/2019

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de
biologie médicale multi-sites
« XL-BIO »

Arrêté n°008 /ARSIDF/LBM/2019
portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« XL-BIO »

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret N°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1er juillet 2018, portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à compter du 3 septembre 2018.

Vu l'arrêté n° DS-2018/052 du 3 septembre 2018, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté n° OS/OA/PS/DT92/N°2014-067 du 20 mai 2014, portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « XL-BIO » ;

Considérant la demande reçue le 18 octobre 2018, de Maître Nathalie GEMETTO, représentant juridique du Laboratoire de biologie médicale « XL-BIO », sis 16 boulevard Emile Zola à Nanterre (92000), en vue de la modification de l'autorisation administrative dudit laboratoire afin de prendre en compte, le transfert du siège social de la SELARL XL-BIO, sis 16 boulevard Emile Zola à Nanterre (92000) au 468 boulevard des Provinces Françaises à Nanterre (92000) à compter de la date de signature de l'arrêté ;

Considérant le bail professionnel conclu entre la Société « MEDIPOLE NANTERRE » et la SELARL « XL-BIO » concernant le local sis 468 boulevard des Provinces Françaises à NANTERRE, en date du 31 juillet 2014 ;

Considérant le procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2018 décidant du transfert du siège social sis 16 Boulevard Emile Zola à Nanterre (92000) au 468 Boulevard des Provinces Françaises à Nanterre (92000) ;

Considérant la mise à jour des statuts de la société XL-BIO après l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2018.

ARRETE :

Article 1er : A compter de ce jour, le laboratoire de biologie médicale « XL-BIO » dont le siège social sis 468 boulevard des Provinces Françaises à Nanterre (92000), codirigé par Monsieur Jean-Claude FEUGIER, Monsieur Bernard LEMAITRE, Madame Stéphanie COURTIOL, Madame Hidayat ROSTANE et Madame Françoise CADIOU, exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « XL-BIO » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS sous le n° EJ 92 002 693 7, est autorisé à fonctionner sous le numéro 92-183 sur les cinq sites, ouverts au public ci-dessous :

-le site principal et siège social ;

468 Boulevard des Provinces Françaises à NANTERRE (92000) ;

Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie) ;

Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 694 5 ;

-le site du Marché :

13 Place du Maréchal Foch à NANTERRE (92000) ;

Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), de microbiologie (parasitologie-mycologie) ;

Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 695 2 ;

-le site Nanterre-Préfecture :

1/3 Allée du Tertre à NANTERRE (92000) ;

Pratiquant les activités de microbiologie (parasitologie mycologie) ;

Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 696 0 ;

-le site Nanterre-Centre :

27/29 rue Maurice Thorez à NANTERRE (92000) ;

Site pré et post analytique ;

Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 697 8 ;

-le site de la Clinique de la Défense :

16 Boulevard Emile Zola à NANTERRE (92000) ;

Site pré et post analytique ;

Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 735 6.

La liste des cinq biologistes-coresponsables du laboratoire de biologie médicale est la suivante :

- Monsieur Jean-Claude FEUGIER, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Bernard LEMAITRE, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Madame Stéphanie COURTIOL, pharmacien, biologiste-coresponsable ;

- Madame Hidayat ROSTANE, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Madame Françoise CADIOU, pharmacien, biologiste-coresponsable.

La répartition du capital social de la SELARL « XL-BIO » est la suivante :

Associés	Parts sociales	Droits de Vote
Monsieur Jean-Claude FEUGIER	1 798	1 798
Monsieur Bernard LEMAITRE	1 798	1 798
Madame Stéphanie COURTIOL	200	200
Madame Hidayat ROSTANE	2	2
Madame Françoise CADIOU	2	2
S/Total des biologistes associés exerçant	3 800	3 800
Total	3 800	3 800

Article 2 : A compter de ce jour, l'arrêté OS/OA/PS/DT92/N°2014-067 du 20 mai 2014, portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « XL-BIO », est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 22 janvier 2019

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France et par délégation

La Directrice du Pôle Efficience

SIGNE

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE DE FRANCE

IDF-2019-01-10-007

Arrêté n° ARS-2019/ 13

portant désignation des centres de vaccination habilités à
effectuer la vaccination antiamarile et à délivrer les
certificats de vaccination contre la fièvre jaune

Arrêté n° ARS-2019/ 13
portant désignation des centres de vaccination habilités à effectuer la vaccination anti-marielle et à délivrer les certificats de vaccination contre la fièvre jaune

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique, notamment ses articles R3115-55 à 65
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Vu** le décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 relatif à la mise en œuvre du règlement sanitaire international (2005)
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France
- Vu** l'arrêté du 10 décembre 2015 portant modification de l'arrêté du 7 janvier 2013 fixant la liste des centres de vaccination habilités en Ile de France à effectuer la vaccination anti-marielle et à délivrer les certificats de vaccination contre la fièvre jaune
- Vu** l'instruction DGS/R11/2015/209 du 17 juin 2013 relative aux centres de vaccination anti-marielle
- Considérant** l'instruction des demandes de désignation des centre de vaccination anti-marielle

ARRETE

ARTICLE 1 :

Sont désignés pour réaliser la vaccination anti-marielle et délivrer les certificats internationaux de vaccination contre la fièvre jaune pour une période de cinq ans, les établissements, services ou organismes inscrits sur la liste jointe en annexe.

ARTICLE 2 :

Chaque établissement, service ou organisme désigné fera parvenir à l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France conformément à l'article R 3115-57 du code de la Santé Publique, un rapport annuel d'activité conformément au rapport type régional, au cours du premier trimestre de l'année civile suivant l'année d'activité considérée et au plus tard le 31 mars.

ARTICLE 3 :

Les établissements, services, organismes désignés pour réaliser la vaccination anti-marielle, portent à la connaissance du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé territorialement compétente toute modification de conditions techniques mentionnées aux articles R 3115-64 intervenant après leur désignation.

ARTICLE 4 :

Le Directeur de la Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ainsi que les délégués départementaux de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque structure désignée et sera publié aux recueils administratifs : région Ile de France et départements concernés.

Fait à Paris, le 10 janvier 2019

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

ANNEXE A L'ARRETE n° ARS-2019/ 13

Liste des centres de vaccination désignés pour effectuer la vaccination antiamarile et délivrer les certificats internationaux de vaccination contre la fièvre jaune

PARIS (75)

Nom de la structure	Adresse	Téléphone	Date de désignation
Institut Alfred Fournier Chemin Vert	44 rue Pétiou 75011 PARIS	01 40 78 26 01	Désigné le 10 janvier 2019
Institut Alfred Fournier	25 boulevard Saint-Jacques 75014 PARIS	01 40 78 26 01	Désigné le 10 janvier 2019
Centre de vaccinations internationales Air France, par l'Association Voyage et Santé	38 Quai de Jemmapes 75010 PARIS	01 43 17 22 00 06 88 73 01 00	Désigné le 10 janvier 2019
Centre de santé APAS-BTP	52 Avenue du Général Michel Bizot 75012 PARIS	01 53 33 22 22	Désigné le 10 janvier 2019
Groupe ABCOS CIVEM	14 bis rue Daru 75008 PARIS	01 42 27 10 00	Désigné le 10 janvier 2019
AP-HP Hôpital Bichat Claude Bernard Service Maladies infectieuses et tropicales	46 rue Henri Huchard 75018 PARIS	01 40 25 88 92	Désigné le 10 janvier 2019
AP-HP Hôpital de la Pitié Salpêtrière Service Maladies infectieuses et Tropicales	47-83 Boulevard de l'Hôpital 75013 PARIS	01 42 16 00 00	Désigné le 10 janvier 2019
AP-HP Hôpital Cochin	27, rue du Faubourg Saint Jacques 75014 PARIS	01 58 41 22 47	Désigné le 10 janvier 2019
AP-HP Hôpital Saint Antoine	34 rue Crozatier 75012 PARIS	01 49 28 24 38	Désigné le 10 janvier 2019
AP-HP Hôpital Robert Debré	48, boulevard Serurier 75019 PARIS	01 40 03 20 00	Désigné le 10 janvier 2019
AP-HP Hôpital Saint Louis	1 avenue Claude Vellefaux 75010 PARIS	01 42 49 49 49	Désigné le 10 janvier 2019
AP-HP Hôpital Tenon	20, rue de la Chine 75020 PARIS	01 56 01 70 00	Désigné le 10 janvier 2019
AP-HP Hôpital Armand Trousseau	26, Avenue du Docteur Arnold Netter 75012 PARIS	01 44 73 60 57	Désigné le 10 janvier 2019
Centre Bertheau Centre de vaccination de la Ville de Paris	13, rue Charles Bertheau 75013 PARIS	01 45 82 50 00	Désigné le 10 janvier 2019
Institut Pasteur	211 Rue de Vaugirard 75724 PARIS Cedex 15	01 45 68 80 88	Désigné le 10 janvier 2019
Centre médical CMETE Médecine de voyages	10 rue du colonel Driant 75001 PARIS	01 53 45 86 85	Désigné le 10 janvier 2019

Centre Montaigne Santé	53 avenue Montaigne 75008 PARIS	01 42 25 63 50	Désigné le 10 janvier 2019
SOS Vaccinations SCMGU SOS MEDECINS	85 Boulevard de Port Royal 75013 PARIS	01 47 07 65 00	Désigné le 10 janvier 2019
Centre de Vaccinations Internationales Saint Michel (COSEM)	3, rue Thénard 75005 PARIS	01 53 73 03 03	Désigné le 10 janvier 2019

SEINE ET MARNE (77)

Nom de la structure	Adresse	Téléphone	Date de désignation
Groupe Hospitalier Sud Ile de France	270 avenue Marc Jacquet 77000 MELUN	01 81 74 17 17 01 81 74 20 62	Désigné le 10 janvier 2019

YVELINES (78)

Nom de la structure	Adresse	Téléphone	Date de désignation
Centre Hospitalier François Quesnay	2 Boulevard Sully 78200 MANTES-LA-JOLIE	01 34 97 40 00	Désigné le 10 janvier 2019

HAUTS-DE-SEINE (92)

Nom de la structure	Adresse	Téléphone	Date de désignation
AP-HP Hôpital Ambroise Paré – Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest	9 avenue Charles de Gaulle 92104 BOULOGNE	01 49 09 56 45	Désigné le 10 janvier 2019
AP-HP Hôpital Raymond Poincaré – Groupe Paris Ile-de-France Ouest	104 boulevard Raymond Poincaré 92380 GARCHES	01 47 10 77 70 01 47 10 77 52	Désigné le 10 janvier 2019
AP-HP Hôpital Louis Mourier	178 rue des Renouillers 92701 COLOMBES cedex	01 47 60 67 71	Désigné le 10 janvier 2019
Institut Hospitalier Franco-Britannique	3 rue Barbès 92300 LEVALLOIS-PERRET	01 46 39 22 00	Désigné le 10 janvier 2019
Hôpital Américain de Paris	63 boulevard Victor Hugo B.P 109 92202 NEUILLY-SUR-SEINE cedex	01 46 41 27 38	Désigné le 10 janvier 2019
Centre municipal de santé de Nanterre	79 avenue Pablo Picasso 92000 NANTERRE	01 41 37 58 88	Désigné le 10 janvier 2019

SEINE-SAINT-DENIS (93)

Nom de la structure	Adresse	Téléphone	Date de désignation
Centre Hospitalier Universitaire Jean Verdier	Avenue du 14 Juillet 93140 BONDY	01 48 02 64 60	Désigné le 10 janvier 2019
Centre municipal de santé d'Aubervilliers	5 rue du Dr Pesqué 93300 AUBERVILLIERS	01 48 11 22 00	Désigné le 10 décembre 2015

VAL-DE-MARNE (94)

Nom de la structure	Adresse	Téléphone	Date de désignation
AP-HP Centre Hospitalier de BICETRE	78 rue du Général Leclerc 94275 LE KREMLIN-BICETRE	01 45 21 21 21	Désigné le 10 janvier 2019
Aéroports de Paris Orly Service Médical de Soins et d'Urgence	Batiment 300 Zone Cœur d'Orly 11 avenue Farman 103 Aérogare Sud-CS 90055 94396 ORLY AEROGARE Cedex	01 49 75 49 09	Désigné le 10 janvier 2019

VAL D'OISE (95)

Nom de la structure	Adresse	Téléphone	Date de désignation
AIR France siège Roissy Centre de vaccination du service de santé au travail pour le personnel navigant	45, rue de Paris 95747 ROISSY CHARLES DE GAULLE cedex	01 41 56 86 94 01 41 56 88 76	Désigné le 10 janvier 2019
Aéroport Roissy- Charles de Gaulle Service Médical d'Urgences et de Soins	BP 81007 95931 ROISSY CHARLES DE GAULLE cedex Terminal 2F Porte 017 niveau arrivée	01 48 62 28 03	Désigné le 10 janvier 2019
Centre Hospitalier Victor Dupouy ARGENTEUIL Centre de Vaccinations Internationales et de Conseils aux voyageurs	69 rue du Lieutenant-Colonel Prudhon 95100 ARGENTEUIL	01 34 23 20 63	Désigné le 10 janvier 2019
Centre Hospitalier René Dubos PONTOISE Centre de Vaccinations Internationales et de Conseils aux voyageurs	6 avenue de l'Île de France CS 90079-Pontoise 95303 CERGY-PONTOISE Cedex	01 30 75 49 74	Désigné le 10 janvier 2019
Centre Hospitalier de GONESSE Consultation de Conseils aux voyageurs	25 rue Bernard Février BP 30071 95503 GONESSE Cedex	01 34 53 20 33 01 34 53 22 87	Désigné le 10 janvier 2019

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2019-01-21-023

Arrêté portant inscription au titre des monuments
historiques de la préfecture de Nanterre (Hauts de Seine)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LE PREFET DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

Arrêté n° IDF-2019

portant inscription au titre des monuments historiques de la préfecture
de Nanterre (Hauts-de-Seine)

Le préfet de la région Île-de-France,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu l'article 113 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 21 juin 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la préfecture de Nanterre présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en tant qu'ensemble emblématique de l'architecture publique des Trente glorieuses, édifié suite à la création des nouveaux départements de la région parisienne, utilisant la composition « socle/bloc » et résultant d'une grande attention portée par l'architecte André Wogenscky à son aspect plastique et sa complémentarité avec le décor intérieur du à Alain Richard

arrête :

Article 1^{er} : Sont inscrits au titre des monuments historiques le hall d'accueil, les deux escaliers destinés au public, l'ancien salon de réception, l'ancienne salle du conseil avec son bar et son espace d'accès, les bureaux du Préfet, du Secrétariat général et du Directeur de cabinet, ainsi que le couloir d'accès situé au vingt-quatrième étage du bâtiment (tel qu'indiqué en rouge sur les plans joints), le tout étant situé au 167 à 177 avenue Joliot-Curie, Nanterre, sur la parcelle n°570, d'une contenance de 2ha 52a 76ca, figurant au cadastre section AF et appartenant à L'État, par acte du 23 avril 1976, publié le 14 juin 1976.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : Le préfet de la région d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Paris, le 21 janvier 2019

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

Signé

Michel CADOT



Plan n°1 sur 3 annexé à l'arrêté n°
Seine,
167-177 avenue Joliot-Curie à NANTERRE (Hauts-de-Seine), en date du

portant inscription au titre des monuments historiques de la préfecture des Hauts-de-
21 janvier 2019



Plan n°2 sur 3 annexé à l'arrêté n° portant inscription au titre des monuments historiques de la préfecture des
Hauts-de-Seine, 167-177 avenue Joliot-Curie à NANTERRE (Hauts-de-Seine), en date du 21 janvier 2019



bureau du
secrétaire
général

bureau du
directeur de
cabinet

bureau
du pré-
fet

24e étage

Plan n°3 sur 3 annexé à l'arrêté n°
Hauts-de-Seine
167-177 avenue Joliot-Curie à NANTERRE (Hauts-de-Seine), en date du

portant inscription au titre des monuments historiques de la préfecture des

21 janvier 2019